



Règlement et bulletin d'inscription



BAR Ô CHEF





Règlement du concours culinaire amateur « Bar ô Chef

Article 1 : l'organisateur

La ville de Bar-sur-Aube organise un concours culinaire dont la thématique est le Champagne.

Ce concours aura lieu sous les arcades de l'hôtel de ville le dimanche 2 septembre 2018 de 14h30 à 16h30. Les candidats devront arriver à 14h00.

Article 2 : les participants

Ce concours est gratuit. Il est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans. Il est réservé aux amateurs « éclairés ». Les professionnels ne peuvent y participer.

Article 3 : l'inscription et la sélection

Chaque candidat devra remplir le bulletin d'inscription.

Un chèque de caution 50 euros sera demandé à l'inscription (frais divers de location de cuisine mobile, achat des produits, tabliers, etc. engagés par la collectivité). Le chèque sera redonné après la participation du candidat au concours.

L'ensemble des documents est à envoyer avant le 25 juin 2018 à :

Mairie de Bar-sur-Aube

Place Carnot

10200 BAR-SUR-AUBE

Ou par mail : mairie@barsuraube.fr

Le candidat sélectionné recevra un bulletin de confirmation de participation. Le chèque de 50 euros sera retourné aux candidats non retenus.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Article 4 : le plat à réaliser

Chaque candidat devra réaliser un plat pour 6 personnes dont la recette sera divulguée à 14 h. Le candidat en prendra connaissance. L'ouverture du concours sera donnée à 14h30 par le président du jury. Chaque candidat disposera d'un panier avec les produits à sa disposition.

Le plat sera présenté à l'assiette et sera chaud.



Article 5 : le jury

Le jury sera composé du maire de la commune, de personnalités et sera présidé par Jean-Baptiste Natali, chef étoilé. Les candidats seront jugés sur la réalisation du plat, la présentation, le goût et l'originalité. La dégustation des plats se fera à l'issue du concours de 16h30 à 17h. Le président proclamera les résultats à partir de 17h.

Article 6 : la tenue vestimentaire

Des tabliers et des toques seront distribués à chaque candidat. Les bijoux sont interdits pendant le concours.

Article 7 : les ustensiles

Chaque candidat apportera une panoplie de petit matériel (couteaux, fouet, cuillère en bois, spatule, économètre, etc.) indispensable à l'élaboration d'un plat.

Chaque candidat aura à sa disposition un bloc cuisine ainsi que les ustensiles tels que casseroles, cocotte, plats mais aussi assiettes, etc.

Article 8 : les assurances

Les candidats seront sous le couvert de leur assurance personnelle. En cas de blessures, l'organisateur ne sera tenu pour responsable. Par ailleurs, en cas de blessure trop importante le candidat sera exclu automatiquement du concours.

Article 9 : la contestation, le litige

Si une contestation autre que culinaire a lieu pendant le déroulement de l'épreuve, les membres organisateurs appliqueront ce règlement. Si le litige porte sur un point non prévu dans le règlement, le président du concours et les membres organisateurs seront compétents pour statuer. Le président du jury sera souverain et sa décision sans appel. Aucune réclamation ne sera admise après le concours. La participation au concours entraîne l'acceptation du règlement

Article 10 : la cession de droit à l'image

Chaque candidat devra remplir un document de « cession de droit à l'image » autorisant l'organisateur à conserver, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées lors de l'évènement, sur tous supports de média.

Article 14 : les récompenses

Des récompenses et des cadeaux seront attribués aux lauréats

1^{er} prix : une journée de formation à l'hostellerie La Montagne à Colombey les 2 églises

2^{ème} prix : un repas pour 2 personnes à l'Hostellerie la Montagne à Colombey les 2 églises

3^{ème} prix : une mallette de couteaux

Les autres candidats recevront également des cadeaux de participation.





Bulletin d'inscription :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

lieu de naissance :

Pays :

Tél. :

Portable :

Mail :

Adresse :

Chèque de caution de 50 euros à régler à l'inscription.

Le candidat s'engage à respecter le règlement du concours et les consignes de l'organisateur du concours. Les décisions du jury sont sans appel. Aucune réclamation de candidats ou toute autre personne ne sera admise.

J'ai pris connaissance de ce règlement et m'engage à respecter les consignes.

Le candidat : M, Mme

Date et signature :

Droit à l'image

Autorisation des droits à l'image :

Je soussigné(e) _____ autorise la commune de Bar-sur-Aube, l'organisateur et les partenaires à diffuser des photographies et vidéos sur lesquelles j'apparais dans les publications éditées par la commune et les partenaires ainsi que sur les réseaux sociaux de ces structures sans aucune limitation de durée.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé-Bon pour accord ») :

